Beauvechain

Beauvechain, Hamme-Mille, L'Ecluse, Nodebais, Tourinnes-la-Grosse

Bulletin communal d'information trimestriel

n° 20 | Mars 2018

Editeur responsable : Marc DECONINCK – Bourgmestre (bourgmestre@beauvechain.be - 010 86 83 00)

Editorial

Sommaire

VIE POLITIQUE

Conseil communal 3
CPAS....3

AÎNÉS & CITOYENNETÉ

Le coin des aînés 4

ENVIRONNEMENT & MOBILITÉ

Conseil Maya....5
A la rencontre de nos rivières....5
Bulles à verre....6
Bien gérer ses déchets organiques ...6
Taille des haies 7
Une sortie à cheval ?....7

JEUNESSE & ENSEIGNEMENT

ONE....8
Activités jeunesse....8
Accueil de vacances à Beauvechain ..9
La commune cherche un coordinateur de plaine ! 10

MÉMOIRE & PATRIMOINES

Le diplôme d'un ancien combattant de Beauvechain 10

VIVRE À BEAUVECHAIN

Elections communales.... 12
BE-Alert : adhésion 13
Horaires de la poste 13
Faire des économies avec le gaz naturel 13
Energie : l'administration communale est-elle sur la bonne voie ?.... 13
Parc à conteneurs 14
Santé 14
Etat civil.... 14
ONP 14
Agenda.... 15

Mot du Bourgmestre

Dans quelques mois, vous allez être invités à participer aux élections communales. Dans cette brochure, nous évoquons plus particulièrement l'inscription des citoyens étrangers résidant en Belgique et la recherche d'assesseurs volontaires.

Quoi que vous en pensiez, quelle que soit votre opinion à l'égard des élus locaux, la participation à ces élections est un acte fondamental de notre vie en société, de notre démocratie.

La crise de confiance des citoyens à l'égard de la politique, qui constitue un réel danger pour la démocratie, est interpellante pour tous les élus et en particulier pour ceux qui œuvrent au niveau local.

Proche des habitants, ils ont la lourde responsabilité, par une gouvernance exemplaire, de rencontrer le citoyen, de lui redonner confiance dans la démocratie de proximité, et de revivifier celle-ci.

De la naissance au décès, en passant par toute une série de services à la population, la commune jalonne en effet la vie des citoyens.

Elle occupe une place essentielle dans la vie quotidienne des gens et on lui demande tous les jours d'en faire un peu plus…

Au cœur des mutations sociétales et de leurs enjeux, la commune se doit d'être un acteur efficace de démocratie de proximité, de développement durable et de cohésion sociale.

Marc Deconinck,
Bourgmestre

... Vie Politique

... Conseil communal

Marc DECONINCK – *Bourgmestre*
État civil, Police, Affaires générales, Développement Rural, Finances.
Rue de la Comtesse Alpayde, 40 – 1320 HAMME-MILLE
Tél. : 010 86 72 97 - GSM : 0475 49 32 40
Mail : bourgmestre@beauvechain.be

Carole GHIOT – *Première échevine*
Enseignement et Culture.
Rue du Culot, 49B – 1320 TOURINNES-L-G
Tél. : 010 86 75 95
GSM : 0476 22 86 90
Mail : carole.ghiot@hotmail.com

Isabelle DESERF – *Echevine*
Sport, Enfance, Jeunesse, Temps Libre.
Rue du Culot, 3 – 1320 TOURINNES-L-G
Tél. : 010 24 72 07
GSM : 0477 60 59 72
Mail : isabelledeserf@hotmail.com

Brigitte WIAUX – *Echevine*
Aînés et Relations intergénérationnelles, Cadre de vie et Citoyenneté, Développement Durable
Rue du Chabut, 14 – 1320 HAMME-MILLE
Tél. : 010 86 66 60 - GSM : 0473 29 46 61
Mail : brigitte.wiaux@skynet.be

Raymond EVRARD – *Echevin*
Travaux publics, Agriculture, Mobilité, Sécurité routière et Bien-être animal.
Chemin Jacotia, 14 – 1320 NODEBAIS
Tél. : 010 86 60 69
Mail : raymond.evrard@icloud.com

Luc GATHY – *Président du CPAS*
Cohésion sociale et égalité des chances.
Rue des Acacias, 12 – 1320 NODEBAIS
Tél. : 010 86 00 06
GSM : 0475 52 53 01
Mail : luc.gathy@skynet.be

Les conseillers

- **José DEGREVE**
  Chemin des Prés, 12A – Nodebais
  Tél. : 010 86 08 01, GSM : 0474 40 44 04
- **Marie-José FRIX**
  Rue de Mélin, 32 – Beauvechain
  Tél. : 010 86 64 78, Mail : alicfrix@voo.be
- **Freddy GILSON**
  Rue des Brasseries, 1 – Tourinnes-la-Grosse
  Tél. : 010 86 71 85
- **Benjamin GOES**
  Chaussée de Namur, 6 – Hamme-Mille
  GSM : 0494 92 70 11
  Mail : benjamingoes@hotmail.com
- **André GYRE** (Président du Conseil communal)
  Rue de Beauvechain, 24 – Tourinnes-la-Grosse
  Tél. : 010 86 61 31 – GSM : 0475 36 68 15
  Mail : andregyre@skynet.be
- **Monique LEMAIRE-NOËL**
  Rue René Ménada, 16 – Hamme-Mille.
  Tél. : 010 86 03 90 – GSM : 0477 36 49 79
  Mail : monique.noel@live.be
- **Lionel ROUGET**
  Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 25 – Beauvechain
  Tél. : 010 60 91 49 – GSM : 0478 48 16 71
  Mail : rouget.lionel@gmail.com
- **François SMETS**
  Rue des Vallées, 18 – Beauvechain
  GSM : 0472 08 25 78
- **Anne-Marie VANCASTER**
  Rue Longue, 117 – Beauvechain
  GSM : 0497 31 42 25
  Mail : amvancaster@yahoo.fr
- **Pierre FRANCOIS** (ECOLO)
  Rue de Beauvechain, 85 – Tourinnes-la-Grosse
  GSM : 0489 44 83 87
  Mail : pierre.francois@akiliso.org
- **Siska GAEREMYN** (ECOLO)
  Rue du Pré de Litrange, 7 – Hamme-Mille
  Tél. : 0486 50 30 28
- **Claude SNAPS** (Intérêts Communaux)
  Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 – Beauvechain

... Conseil du CPAS

- **Luc GATHY (Président)**
  Rue des Acacias, 12 – Nodebais
  Tél. : 010 86 00 06 – GSM : 0475 52 53 01
  Mail : luc.gathy@skynet.be
- **Jérôme COGELS**
  Rue Jules Coisman, 49B – Hamme-Mille
  GSM : 0499 45 74 50
- **José DEGREVE**
  Chemin des Prés, 12 A – Nodebais
  Tél. : 010 86 08 01
- **André GYRE**
  Rue de Beauvechain, 24 – Tourinnes-la-Grosse
  GSM : 0475 36 68 15
- **Chantal LAHAYE**
  Rue René Ménada, 64 – Hamme-Mille
  Tél. : 010 86 08 56
- **Marie-Thérèse SCHAYES**
  Chemin Saint-Roch, 3 – 1320 Hamme-Mille
  GSM : 0488 21 36 76
  Mail : marietherese.schayes@gmail.com
- **Anne-Marie VANCASTER**
  Rue Longue, 117 – Beauvechain
  Tél. : 010 86 16 01
- **Bruno VAN DE CASTEELE**
  Rue du Petit Paradis, 4 – Hamme-Mille
  Tél. : 010 86 00 89
- **Thibault VAN ROY**
  Rue de Mollendael, 18 – Beauvechain
- Directrice générale :
  Kathleen Ways – 010 86 83 42
  secretairecpas@beauvechain.be
- Assistantes sociales :
  Caroline Choulet - 010 86 83 43
  cpas@beauvechain.be
  Virginie Paulissen – 010 86 83 40
  servicesocial@beauvechain.be
  Célia Costa - 010 86 83 43
  ascpas@beauvechain.be
- Responsable Initiatives Locales d'Accueil :
  Géraldine Henry – henrycpas@beauvechain.be
- Collaboratrice (allocations de chauffage et handicapés) :
  Nathalie Rotsaert – 010 86 83 44
  aidessociales@beauvechain.be

Aînés & Citoyenneté

Le coin des aînés

L'interprétation de votre milieu de vie : quand l'informatique dévoile le patrimoine et révèle l'invisible

L'environnement est le reflet des transformations qui se sont faites tout au long de l'histoire. L'homme n'a cessé, et continue, de le façonner à son image ou à son identité. L'implantation de nos villages, des parcelles agricoles et des zones forestières n'est pas le fruit du hasard mais bien celui d'une constante réflexion de l'homme sur son territoire. L'observer, l'analyser et l'interpréter ; c'est comprendre ce que nous étions et redécouvrir ce que nous sommes.

La Commune de Beauvechain vous invite à participer à un nouveau projet de valorisation de votre territoire via l'outil informatique. Principalement destiné aux aînés désireux d'apprendre en s'amusant, le projet mis en place par le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (MMC) vise à aborder des lieux connus, ou moins, du territoire communal selon l'approche présentée en introduction. Plus précisément encore, il envisage de les considérer au travers du patrimoine bâti. En quoi ces lieux sont-ils des témoins ? Quels rôles ont-ils dans la constitution des liens sociaux ? Voilà la réflexion qui sera le fil rouge du projet.

Pour comprendre cette complexe et étroite relation entre l'homme, le patrimoine et la société, le projet développera une démarche originale et ludique dont vous serez les acteurs. Sur base de photos, vous réaliserez une image commentée via l'outil informatique. In fine, cette image numérique sera hébergée sur le site de la Commune pour ensuite être imprimée et exposée lors d'un événement spécifique qui sera communiqué ultérieurement.

Sur quatre séances de découverte du territoire qui se dérouleront durant le mois de mai, les Chefs de projets du PCS et de la MMC vous suivront et guideront dans l'élaboration de la photographie commentée. Le programme s'établira comme suit :

1. **3 mai 2018 :** Sortie de terrain pour la prise des photos (2 à 3 h)
2. **17 mai 2018 :** Présentation et apprentissage de l'outil informatique Power point (2 à 3 h)
3. **24 mai 2018 :** Sortie de terrain – Confrontation entre l'image informatique produite et le lieu choisi – Apport de contenus par les Chefs de projets (2 à 3 h)
4. **31 mai 2018 :** Finalisation du projet (2 à 3 h)

Si vous êtes intéressés par le projet, nous vous invitons à vous inscrire de préférence par email, soit par téléphone ou via courrier. Nous vous demandons également de nous envoyer une photo d'un patrimoine bâti (éléments construits par l'homme) qui vous tient à cœur. Sur base des clichés reçus, les Chefs de projets pourront définir les lieux à observer et à interpréter.

Pour garder une bonne dynamique de groupe, les inscriptions sont limitées à 10 personnes. En cas d'un grand nombre de demandes, une deuxième session pourrait être envisagée.

Quoi ? Projet de mise en valeur du patrimoine via l'informatique

Pour qui ? 60 ans et plus – 10 participants

Quand ? Les jeudis du mois de mai suivants : 3 mai, 17 mai, 24 mai et 31 mai (les horaires précis vous seront communiqués en temps voulu)

Combien ? Cette activité est entièrement gratuite

Inscriptions et informations : Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale, Place Communale 3 à 1320 Beauvechain, Tél : 010 86 83 24 - @ : pcs@beauvechain.be – Date limite d'inscription : 20/04/2018

L'Espace d'accueil de jour des aînés de Nodebais : Les inscriptions sont ouvertes

Cela fait maintenant presque quatre ans que l'espace d'accueil de jour des aînés a ouvert ses portes à Nodebais. A terme, Les autorités locales ont comme projet d'ouvrir une maison d'accueil de jour des aînés qui sera créée dans l'ancien restaurant « Couleur Café » Chaussée de Louvain à Hamme-Mille.

Les investissements d'aménagement seront réalisés dans le cadre du Programme de Développement Rural de la commune de Beauvechain. Comme projet-pilote, un espace d'accueil pour seniors a ouvert ses portes dans la maison de village de Nodebais en mai 2014.

Cet espace rural est dédié aux aînés de l'entité de Beauvechain ; il accueille des personnes âgées de 65 ans et plus, souffrant de solitude et d'isolement mais relativement autonomes.

Une animatrice formée encadre les personnes fréquentant l'espace. L'objectif est de créer une ambiance chaleureuse en proposant des activités récréatives, occupationnelles, culturelles et intergénérationnelles adaptées aux personnes présentes. Le repas de midi est par exemple préparé avec les seniors présents.

Si vous souhaitez participer aux diverses activités organisées au sein de cet espace d'accueil, des places sont disponibles ! N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Olivier de Halleux, chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale, au 010 86 83 24 ou par email à l'adresse suivante, pcs@beauvechain.be.

Environnement & Mobilité

CONSEIL MAYA N° 20

C'est le printemps ! La nature se réveille, les plantes poussent, les oiseaux chantent et les insectes pollinisateurs reviennent au jardin. C'est le moment également où l'on pense à remplir ses jardinières et autres parterres pour embellir la maison.

Savez-vous que beaucoup de fleurs ornementales sont tellement complexes que les abeilles n'accèdent pas à leur nourriture. Premier conseil : privilégiez les fleurs à inflorescence simple.

Pour plus de renseignements, la Wallonie vient d'éditer un nouvel ouvrage qui s'intitule : « Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs » – collection espaces verts – n° 2 qui est également disponible en ligne : http://biodiversite.wallonie.be / servlet / Repository / fleurissement-vf.pdf ? ID=38851&saveFile=true

Promenons-nous dans notre village… à la rencontre de nos rivières !

Dans les bois, le long des champs, dans les villages… lors de vos prochaines balades printanières, vous pourrez découvrir un nouvel élément dans le paysage de votre vallée. Des panneaux renseignant le nom des cours d'eau ont été installés sur les sentiers et chemins de promenade jouxtant ou croisant les rivières pour attirer votre attention sur la présence de ces éléments naturels.

Il s'agit d'une action menée et financée dans le cadre du programme d'actions 2017-2019 du Contrat de rivière Dyle-Gette avec la collaboration de notre commune. Le graphisme et la taille des panneaux sont adaptés au caractère bucolique des endroits où ils sont installés. Les emplacements ont été sélectionnés sur base des circuits de promenade existants dans l'entité.

Nous espérons que vous serez ravis de découvrir ces petits supports informatifs çà et là au hasard de vos pérégrinations et formulons le souhait qu'ils vous rappellent que nos rivières et ruisseaux sont fragiles et qu'il faut veiller sur eux au quotidien.

Cette opération rappelle d'ailleurs le placement de nombreux panneaux nominatifs des cours d'eau le long des voiries carrossables de notre territoire communal. Vous les croisez sans doute très régulièrement !

Les emplacements des bulles à verre ne sont pas des dépotoirs!

Des bulles à verre sont à la disposition des citoyens dans tous les villages de la commune : Les bulles à verre de couleur verte sont exclusivement destinées à recevoir le verre de couleur, et les bulles de couleur blanche sont exclusivement destinées à recevoir le verre transparent.

Il y a lieu de respecter la séparation des couleurs afin de ne pas mettre en péril le recyclage ; les vitres, faïence, porcelaine,... sont donc exclues. Tout autre dépôt d'objets autour des bulles à verre est considéré comme dépôt sauvage donnant lieu à poursuite administrative (amende) et / ou judiciaire.

Malgré cette interdiction, force est de constater que des citoyens peu scrupuleux confondent les emplacements des bulles avec le parc à conteneurs. Les autorités communales ont à plusieurs reprises fait usage de divers canaux de communication dans un but d'information et de prévention. Il est aujourd'hui temps de passer à la répression. Le Règlement général de Police prévoit en son article 137, §2, qu' « Il est interdit de déposer, de faire déposer, d'abandonner ou de maintenir des déchets ménagers ou des déchets ménagers assimilés, des déchets inertes, des encombrants ménagers, des épaves, ou toute chose ou tout objet qui nuisent à la propreté et à l'esthétique de l'environnement ou qui constituent un danger pour la santé publique, sur le domaine public à l'exception des périodes définies pour les collectes et ce sans l'autorisation écrite préalable de l'autorité compétente et sans préjudice de l'application des réglementations en matière d'urbanisme et / ou d'environnement. Une infraction à la présente disposition est considérée comme un versage sauvage ».

Selon l'article 143, §1, ces infractions « [...] sont passibles d'une amende administrative d'un montant maximal de 350 € pour les contrevenants majeurs et de 175 € pour les contrevenants mineurs. En cas de récidive, le montant de l'infraction pourra être augmenté sans toutefois dépasser le montant de 350 € ».

Nous vous rappelons également qu'il vous est possible de signaler ce genre d'incivilité via l'application Betterstreet (téléchargeable gratuitement). Vous êtes de passage à la bulle à verre, vous constatez un dépôt sauvage, dégainez votre smartphone et photographiez l'infraction ! Il ne vous reste plus qu'à l'envoyer via l'application, elle sera automatiquement géolocalisée. Les services communaux se chargeront de régler le problème, ou de le transférer aux organes compétents.

Comment bien gérer ses déchets organiques?

Une formation au compostage organisée à Hamme-Mille

Dans le souci d'un développement durable, que la Commune soutient avec vigueur, une formation au compostage sera organisée à Hamme-Mille durant le mois de mai. Cette activité répond à deux volontés des autorités communales qui sont le développement social ainsi que le respect de l'environnement. Inscrite dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, la formation rejoint également les objectifs du Plan Communal du Développement de la Nature et plus largement ceux de l'Agenda Local 21 visé dans le Plan Communal du Développement Rural.

La formation se veut à la fois théorique et pratique. Elle sera menée par des professionnels qui ont une large expérience de ce type d'exercice. Planifiée sur trois samedis du mois de mai, la formation comportera une séance théorique de 3 heures et deux autres sessions pratiques de 6 heures. La première se tiendra au sein d'une salle communale de Hamme-Mille. Les ateliers pratiques se feront sur le terrain du potager communautaire situé rue Max Vander Linden à Hamme-Mille également.

Cette activité est prioritairement destinée aux habitants de Hamme-Mille et les inscriptions sont limitées à 20 personnes. Les informations complémentaires seront transmises après la clôture de celles-ci.

Quoi ? Formation au compostage

Pour qui ? Les citoyens de Beauvechain - max 20 participants

Quand ? Les 5, 12 et 19 mai en matinée. Les horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

Où ? Hamme-Mille (salle communale à préciser et le potage communautaire de la rue Max Vander Linden)

Combien ? Cette activité est entièrement gratuite.

Inscriptions et informations : Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale, Place Communale 3 à 1320 Beauvechain, Tél : 010 86 83 24 - @ : pcs@beauvechain.be – Date limite d'inscription : 13/04/2018

Taille des haies : rappel

Pour rappel, chaque citoyen se doit de veiller à ce que ses plantations ne constituent une gêne ou un danger pour autrui. Si vous avez des arbres, arbustes ou haies chez vous, ceci vous concerne !

Le Règlement général de Police, dans ses articles 27 et 161, prévoit notamment que :

Tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 m au-dessus du sol ;
- ne gêne les réseaux aériens d'électricité, de télédistribution ou autres ;
- ne dépasse sur l'accotement en saillie ou sur le trottoir, à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière et l'éclairage public quelle qu'en soit la hauteur.

Tout contrevenant à cette disposition sera tenu de procéder à l'émondage, l'élagage ou la taille à la première injonction des agents de l'autorité, faute de quoi il sera procédé à cette action par les soins de l'Administration aux frais du contrevenant. Les peines de police restent en outre d'application sans préjudice de l'application d'une sanction administrative.

Il est également rappelé que toute nouvelle clôture ou plantation de haie le long de la voirie doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable au Collège communal.

Quelques conseils :

- L'idéal est de tailler sa haie deux fois par an, en avril-mai et en septembre-octobre.
- Il faut que la base soit plus large que la cime afin de donner de la lumière à l'ensemble des arbustes qui composent la haie.
- Pour les haies de plus de 5 mètres, il est plus aisé et confortable d'utiliser un taille-haie électrique ou thermique, le résultat est aussi plus précis.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous adresser au Gardien de la Paix au 010 86 83 08 ou par mail à l'adresse gardienpaix@beauvechain.be.

Une sortie à cheval ? Attention au crottin !

Vous avez l'habitude de monter votre cheval dans nos belles campagnes ? Fort bien ! Mais attention lorsqu'il s'agit d'emprunter la voie publique … Le Règlement général de Police prévoit en effet diverses dispositions permettant de définir clairement votre responsabilité quant aux déjections que votre monture aurait l'intention de laisser derrière elle …

Article 26 – Propreté de la voie publique

§1. Sans préjudice de l'article 10 du présent règlement, tout usager qui, par son déplacement ou son action, a souillé la voie publique sans toutefois porter atteinte à sa viabilité ou sa sécurité, est tenu de procéder sans délai à son nettoyage, faute de quoi la Commune se réserve le droit d'y pourvoir aux frais, risques et périls du contrevenant, et ce sans préjudice de l'application d'une sanction administrative.

Article 68 – Circulation des animaux et divagation

§5. Il est interdit à toute personne de circuler avec des animaux, sur la voie publique, sans prendre les précautions nécessaires pour les empêcher de porter atteinte à la commodité de passage et à la sécurité.

Article 71 – Responsabilité

§1. Les propriétaires ou gardiens d'animaux sont tenus de les empêcher :

- de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ;
- d'endommager les plantations ou autres objets se trouvant sur la voie publique ;
- d'effectuer leurs besoins sur la voie publique ailleurs que dans les filets d'eau ou aux endroits spécialement prévus à cet effet.

En cas d'infraction à la présente disposition, la personne qui avait la garde de l'animal au moment des faits s'expose à une sanction administrative, sauf si au vu des circonstances en l'espèce, il apparaît davantage justifié de sanctionner le propriétaire de l'animal.

Selon l'article 143, §1, ces infractions « […] sont passibles d'une amende administrative d'un montant maximal de 350 € pour les contrevenants majeurs et de 175 € pour les contrevenants mineurs. En cas de récidive, le montant de l'infraction pourra être augmenté sans toutefois dépasser le montant de 350 € ».

En conclusion, toute personne responsable d'avoir souillé la voie publique doit la nettoyer dans les plus brefs délais, sous peine de voir la commune y procéder à ses frais, en sus d'une éventuelle sanction administrative. Il est donc de la responsabilité du propriétaire de l'animal de ne pas souiller la voirie.

Il est cependant aisément compréhensible que dans la pratique, il n'est pas commode de ramasser le crottin de son cheval pendant la balade. Nous ne pouvons que vous conseiller soit de ne pas emprunter la voie publique, soit de prévoir un système pour que le crottin n'atterrisse pas sur la route.

Jeunesse & Enseignement

ONE

Consultations ONE (sur rendez-vous) :

- le premier mardi du mois de 9 h à 11 h 30 – Docteur Elise Claus
- le 2e mardi du mois de 12 h 30 à 15 h – Docteur Maïté De Wan
- le 2e jeudi du mois de 17 h à 18 h 30 – Docteur Annemie Jong
- le 4e jeudi du mois de 15 h à 17 h 20 – Docteur Maïté De Wan

Dépistage visuel

Le lundi 22 mai de 9 h à 12 h sur rendez-vous (pour les enfants entre 20 mois et 3 ans).

Séance massage bébé

Les lundis 16 avril, 14 mai et 11 juin à 10 h (dans le local ONE, sur rendez-vous).

Portage à l'écharpe

Le lundi 4 juin à 10 h (dans le local ONE, sur rendez-vous).

Eveil musical

un mercredi sur deux pendant l'activité récré-bébé.

Récré-bébé

Tous les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30, sauf congés scolaires.

CONTACT : Christine VANDENSCHRICK (TMS à l'ONE) – 0499 57 26 63. Toutes les activités se déroulent au local ONE, rue longue, 60 A à 1320 Beauvechain.

Activités jeunesse

Brevet d'animateur

Tu as 16 ans ou plus et tu aimes être avec des enfants ? Tu veux passer du temps avec eux en étant payé ? Tu veux augmenter tes chances de décrocher un job étudiant dans des plaines de vacances ?

Décroche ton brevet d'animateur !
Intéressé(e) ? Envoie un message à **extrascolaire@beauvechain.be** ou appelle notre coordinatrice ATL au 010 86 83 17

Formation Babysitting

La Ligue des familles manque de baby-sitters pour répondre aux demandes des parents à Beauvechain. Tu aimes les enfants et tu cherches à arrondir tes fins de mois ? ***C'est un job pour toi !***

la ligue des familles citoyenparent

La Ligue des familles est connue pour son service de baby-sitting, utilisé par de nombreux parents. Leur atout : les baby-sitters bénéficient d'une formation qui leur assure - à eux et aux parents - les bases essentielles pour que les gardes soient des moments de plaisir, en toute sécurité.

Intéressé(e) ? Pose ta candidature sur le site www.liguedesfamilles.be/babysitting
Les candidats seront invités à participer à une formation de 4 h le 18 avril 2018.

Atelier cuisine pour les nuls

Marre de manger des pizzas et des lasagnes surgelées ?
Envie de cuisiner sainement, rapidement et à moindre frais ?
Envie d'apprendre à réaliser un plat italien ou de t'initier à la cuisine asiatique en toute simplicité ? Inscris-toi et rejoins-nous les mercredis 25 avril, 2 mai et 9 mai 2018 de 14 h à 17 h 00.

Attention, le nombre de places est limité à 6 jeunes de 12 à 18 ans ! Viens avec ton tablier et tes tupperwares.

Infos et inscriptions : Annabelle Dumont
extrascolaire@beauvechain.be - 010 / 86.83.17

Accueil de vacances à Beauvechain

Durant l'été, trois périodes d'accueil pour les enfants de 2,5 à 12 ans sont organisées au sein de l'école communale, implantation de La Bruyère, rue de l'Ecole 1 à Beauvechain.

Accueil de vacances organisé avec l'ISBW du 2 au 20 juillet 2018

INSCRIPTION à la semaine du 7 au 25 mai 2018 via un formulaire en ligne sur le site Internet www.isbw.be. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, l'inscription est possible par téléphone au 081 622 775.

Attention ! Le nombre de places est limité !

HORAIRE : Activités : de 9 h 00 à 16 h 00
Garderie : de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h

Un accueil est possible à partir de 6 h et jusqu'à 22 h sur présentation d'une attestation de l'employeur des deux parents.

TARIF :
La semaine : 35 € pour le 1er enfant, 30 € pour 2e, 25 € pour le 3e et les suivants.
Garderie de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h : 1,50 € par période.

Plaines communales de vacances du 23 juillet au 10 août 2018

L'accueil est centré sur l'enfant et s'appuie sur un projet pédagogique attentif à son bien-être. Il répond au code de qualité de l'ONE.

HORAIRE : Activités : de 9 h 00 à 16 h 00.
Garderie : de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h à 18 h 00

TARIF GARDERIES COMPRISES :
Pour les enfants de la commune :
Forfait de 32 € la semaine
A partir du 2e enfant : forfait de 25 € la semaine
Pour les non-résidents de la commune :
Forfait de 40 € la semaine
A partir du 2e enfant : forfait de 35 € la semaine

Semaine Sport et Culture du 13 au 17 août 2018

En partenariat avec le Centre Culturel de la Vallée de la Néthen, l'Adeps pour l'action « Eté Sport » et certaines associations sportives, culturelles et environnementales.

☐ Semaine sur le thème de la culture :

Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans : découverte des arts plastiques en collaboration avec des artistes et artisans : photo, sculpture, peinture, ...

☐ Semaine sur le thème du sport :

Pour les enfants de 6 à 12 ans : initiation au football, au judo, au tennis de table et à la danse (selon la disponibilité des clubs) avec le soutien de l'Adeps et de l'opération « Eté Sport ».

Informations :
- **Lieu :** Ecole communale (implantation de La Bruyère)
- **Tarif :** 25 € la semaine, garderies comprises.

INSCRIPTION à la semaine, du 3 avril au 1er juin 2018 au plus tard.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site Internet www.beauvechain.eu ou disponibles à l'administration communale. Après avoir envoyé les documents d'inscription, vous recevrez une demande de paiement vous précisant le montant à payer ainsi que le numéro de compte et le délai pour effectuer le paiement. Le nombre de places étant limité, une fois le paiement enregistré, la participation de l'enfant sera validée par une confirmation d'inscription. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès d'Annabelle DUMONT, Coordinatrice ATL au 010 86 83 17 (tous les jours sauf le lundi) ou via l'adresse mail extrascolaire@beauvechain.be.

Si vous êtes à la recherche d'un stage durant les vacances d'été pour vos enfants âgés de 2,5 ans à 18 ans, une brochure reprenant toutes les activités prévues durant les grandes vacances sera à votre disposition à la commune ou téléchargeable sur le site www.beauvechain.eu à partir du mois d'avril.

STAGES Pâques et Eté

Du lundi 9 au vendredi 13 avril 2018
Du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018
Du lundi 20 au vendredi 24 août 2018

Commune de Beauvechain
en collaboration avec l'asbl The Sport Touch

Lieu : Ecole de Tourinnes-la-grosse
Place St Martin 3

Formules et prix :

Chef Coq - Ateliers Créatifs— Psychomot et sports (4-6ans)
Prix : 80 € (communication : A BEAUV)

Chef Coq - Multisports- Vtt (7-10 ans)
Une demi journée escalade sera proposée pour le stage du 10 au 14/7
Prix : 95 € (communication : B BEAUV)

Garderie gratuite de 8h30 à 9h et de 16 à 17h

Renseignements : Vincent Gelin 0473.56.13.68

Inscriptions : Via le site www.sportouch.be ou par mail : info@sportouch.be

www.sportouch.be

Je paye le prix du stage sur le compte bancaire BE57 6528 0753 9735 de l'asbl The Sport Touch. Le paiement total valide l'inscription.
Merci d'indiquer en communication : semaine choisie + code + nom et prénom de l'enfant

La commune de Beauvechain recrute un COORDINATEUR (M/F) pour ses plaines communales – Temps plein – 38 h/semaine

Contrat à durée déterminée du 23 juillet au 17 août 2018 mais certaines tâches et réunions devront être réalisées avant le début de l'engagement. Barème B1. **Lieu des prestations : Ecole communale de Beauvechain - implantation de La Bruyère - Rue de l'Ecole, 1 - 1320 Beauvechain**

Profil recherché :

- Être porteur du titre de Coordinateur en Centres de vacances délivré par un organisme reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

OU

- Être porteur d'un diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social ou pédagogique au moins ; ET avoir déjà travaillé au moins 250 heures au sein d'une plaine de vacances reconnue par l'ONE (100 heures dans une fonction d'animation ET 150 heures dans une fonction de coordination).

Comment postuler?

Envoyez votre candidature comprenant votre curriculum vitae, une lettre de motivation et une copie des pièces justificatives (brevet ou diplôme et justificatifs d'expérience) au Collège communal, Service Enfance, Place communale, 3, 1320, Beauvechain **avant le 13 avril 2018**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Coordinatrice ATL, Madame Annabelle Dumont (du mardi au vendredi au 010 86 83 17 ou par mail à l'adresse extrascolaire@beauvechain.be).

Mémoire & Patrimoines

Le diplôme d'un ancien combattant de Beauvechain

En vue de la mise sur pied, à Tourinnes-la-Grosse, de la Maison Rurale, Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, le Service Mémoire et Citoyenneté commence déjà à récolter et à inventorier les objets signifiants pour l'histoire de la commune de Beauvechain.

L'un d'entre eux mérite de s'y attarder un instant pour l'entame de 2018, année commémorative du centenaire de l'Armistice. Il s'agit du diplôme d'ancien combattant au nom d'Émile Degueldre. C'est un diplôme papier, imprimé en noir et blanc, collé sur carton et encadré (format de 56,5 x 70,5 cm). Cet objet a été gracieusement donné en 2017 par les enfants de Paul et Carine Sevrin, lors de la Brocanges de Beauvechain.
Émile Joseph Degueldre est le fils de Charles Joseph Degueldre et de Virginie Delanoyer. Il est né à Beauvechain le 25 août 1890 et a été soldat durant la Première Guerre mondiale. Il en revient et se marie le 14 février 1920 avec la tourinnoise Rosine Valérie Riguelle, née le 7 janvier 1899. Ce mariage est également l'occasion pour eux de reconnaître légitime leur fille, Marthe Octavie, née à Tourinnes le 19 mars 1917[1].

Diplôme d'Émile Degueldre, © Atelier de l'Image

1 Archives communales. Acte de mariage.

Les archives restent muettes en ce qui concerne son vécu de guerre. Son nom n'est pas encore repris dans la banque de données informatisées du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire[2]. Cette absence n'est pas étonnante car ce registre se digitalise petit à petit et n'est actuellement complet que pour les soldats nés entre 1845 et 1888. Heureusement les sources qui nous informent sur l'histoire peuvent être nombreuses. À côté des archives administratives et militaires, il existe des sources monumentales comme les monuments aux morts ou les stèles funéraires mais aussi certains objets issus du patrimoine familial lorsqu'ils sont conservés, comme les éventuelles médailles et diplômes.

L'Administration du Souvenir

Entre 1920 et 1925 vont fleurir jusqu'au cœur de nos villages, des monuments qui appellent à se souvenir de ses enfants morts pour la Patrie, qu'ils soient officiers ou simples soldats.

Dans le sillage de cette mise en lumière des martyrs s'instaure également une reconnaissance des combattants revenus vivants de l'enfer des tranchées. Cette dernière donne lieu à une véritable « Administration du Souvenir » avec la remise d'un large éventail de médailles et de diplômes qui certifient officiellement les actes héroïques d'un individu en particulier, avec un impact honorifique et / ou pécunier. C'est dans ce contexte qu'il faut aborder le diplôme reçu par Émile Degueldre, sans doute au début des années 1920. Cette gratitude de la Nation envers l'un de ses membres se prolonge jusqu'au-delà de la mort de l'intéressé puisque sur la stèle de sa sépulture dans le cimetière de Tourinnes-la-Grosse est encore indiqué : « (...) DEGUELDRE EMILE / COMBATTANT 1914-1918 / 1890-1975 (...) ».

Une analyse de l'image

Ce diplôme, s'il est accompagné de quelques lignes de texte est avant tout une image. Cette image n'est pas anodine. Elle utilise un langage formel précis que nous allons tenter d'analyser pour comprendre le message qu'elle porte.

Ce diplôme offre un point de vue plongeant sur un large paysage dont la composition se divise en cinq grandes zones spécifiques. Chacune de ces zones développe ensuite son propre vocabulaire narratif par le biais de l'allégorie ou d'images à forte charge symbolique.

La partie haute se situe dans le ciel. Elle prolonge la longue tradition d'y figurer le monde céleste – celui des morts et des dieux – d'où émergent au travers des nuées, les acteurs héroïques et victorieux du conflit. Encadrés par deux listels annotés de l'organisme émetteur et du titre du diplôme, les portes drapeaux des principaux pays alliés avancent vers nous, avec au centre, côte à côte, le soldat français et belge. Les extrémités de cette scène sont épinglées par les deux figures emblématiques qui ont mené leur nation au triomphe : le maréchal Foch 1851-1929), signataire de l'Armistice, et Albert 1er 1875-1934), le Roi Chevalier ! À la manière d'un médaillon, leur visage est entouré d'une couronne de laurier, symbole de la victoire et de la gloire immortelle.

La zone inférieure se rattache à la terre, au monde des vivants. C'est là que prennent place les spectateurs de ce qui se joue dans le paysage. Ce sont les hommes et les femmes contemporains, présentés dans leur nudité pour affirmer ce qu'ils sont avant tout, des êtres humains égaux entre eux face à la douleur des souvenirs et à l'espoir d'un avenir meilleur. Encore plus bas, en bordure d'illustration et sous forme de liste, sont imprimées les dates des déclarations de guerre comme autant de rappels des faits en vue de leur mise en mémoire, de leur inscription dans l'histoire.

2 Pour effectuer des recherches, voir sur le site : http://klm-mraiwp.bh-a.eu/fmi/iwp/cgi?-db=DossiersOfficiers&-loadframes

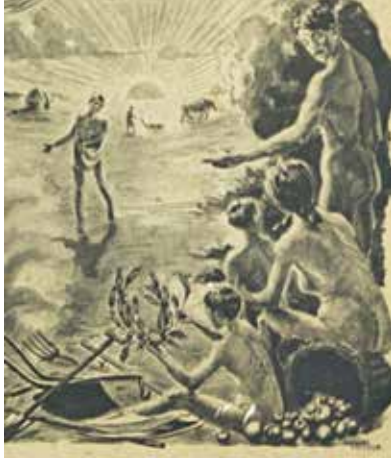

Diplôme, détail de la zone inférieur droite, © Atelier de l'Image

La partie gauche donne à voir une scène de désolation, les ténèbres. C'est une ville en ruine sous un ciel chargé de nuages sombres. C'est l'héritage de la guerre, l'image d'une Nation brisée par la violence du conflit. En avant-plan, une famille effondrée assiste à cette destruction. Le père se penche de tout son poids sur un mur délabré. La mère en pleurs hurle son chagrin. Son fils est assis contre le cadavre d'une femme plus âgée, qui symbolise le sacrifice de tout un peuple. Ce corps allongé repose sur les attributs de la Grande Guerre : canon, fusil, casque, sac à bandoulière, obus, sabre et roue cassée.

Sur la droite, la lumière ! C'est l'aube d'un jour nouveau. Le soleil rayonne et disperse les nuages. À la ville en cendre répond un paysage rural qui illustre les grandes étapes de la culture dans les champs. L'été est symbolisé par les meules de paille, l'hiver par le labour hippotracté et le printemps par un jeune garçon qui sème à la volée. L'automne est la saison qui précède le réveil de la nature. Cette dernière est représentée à l'avant-plan par un panier en osier renversé d'où sortent des pommes. C'est sur ce panier qu'est assise une mère. Cette figure de la femme est à elle seule l'emblème de la famille car c'est elle qui enfante, qui donne naissance. Elle tient son deuxième fils dans les bras et l'aide à se relever. Ils regardent tous les deux vers le père, debout, bien droit. Il désigne du bras l'avenir auquel ils sont promis, celui de la renaissance par le travail. Cette famille, tout comme son pendant de gauche, est nue également. Le père porte une élégante moustache. La moustache est encore très à la mode à l'époque, elle situe la scène dans l'immédiat après-guerre. Le premier fils est assis et assemble des dizeaux de blés pour former une couronne de la victoire. Sa jambe rejoint les maîtres-outils de l'agriculteur : la faux, la fourche, la herse et le fléau.

La cinquième et dernière zone est celle du centre, à nouveau divisée en trois parties avec de haut en bas : le ciel, la terre et le texte comme source de mémoire. Planant dans les airs au-dessus de la planète Terre, une femme ailée tient une balance à la main gauche et un flambeau à la mains droite. La balance est le symbole de la justice et le flambeau celui de la vérité, de la vie mais aussi de la résurrection. Les ailes donnent le pouvoir de faire le lien entre le monde terrestre et céleste. La balance est l'attribut régulier de la déesse antique de la Justice. Dans ce cas-là, le flambeau laisse souvent place à l'épée et les cheveux de la déesse sont rigoureusement attachés. Ici le flambeau est celui de la vérité et les cheveux sont agités. Il ne s'agit donc pas d'une allégorie de la Justice mais bien de la représentation de Némésis, la déesse de la « juste colère des dieux », l'allégorie de la vengeance. Son nom est dérivé du terme grec némein qui signifie « le don (équitable) de ce qui est dû ». Par extension il s'agit d'une envoyée divine du monde des morts pour punir les vivants à cause de leurs fautes. Elle distribue les bons et les mauvais points au regard des actes posés sur la Terre.

Sous le globe terrestre, encadré par un dais et des guirlandes de fleurs, se trouvent le nom, le prénom, la qualité et la provenance du récipiendaire, reconnu digne du diplôme, tant par les vivants que par les morts.

Mathieu BERTRAND

Elections communales du 14 octobre 2018 – inscription des citoyens étrangers

En perspective des élections communales du 14 octobre 2018, les citoyens étrangers résidant en Belgique peuvent s'inscrire comme électeur pour ces élections, sous certaines conditions.

1) Citoyens d'un Etat membre de l'Union Européenne

Tout ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne peut voter à condition de respecter les conditions d'électorat et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

Conditions à remplir :

- être ressortissant d'un des 27 autres Etats Membres de l'Union Européenne ;
- être âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018 ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018 ;
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2018.

Ceux qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 ne doivent plus se réinscrire comme électeur pour les élections de 2018.

2) Citoyens étrangers d'un Etat non membre de l'Union Européenne

Tout ressortissant d'un Etat hors de l'Union Européenne, résidant depuis au moins cinq années en Belgique, peut voter à condition de respecter les conditions liées à la capacité d'électeur et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

Conditions à remplir :

- résider en Belgique (et être couvert par un titre de séjour légal l'établissant) de manière ininterrompue depuis 5 ans ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018 ;
- être âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018 ;
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2018.

Ceux qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 ne doivent plus se réinscrire comme électeur pour les élections de 2018.

Pour s'inscrire, il y a lieu de faire la demande du formulaire d'inscription auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be ou le télécharger sur www.beauvechain.eu et le renvoyer ou le déposer à l'administration communale, Service Population, Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain, avant le 31 juillet 2018.

Le volontariat des assesseurs dans le cadre des scrutins communaux et provinciaux

Les prochaines élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 offrent la possibilité de faire appel à des assesseurs volontaires.

Pour pouvoir être assesseur, il faut satisfaire aux conditions d'électorat suivantes :

- Avoir 18 ans au plus tard le 14 octobre 2018,
- Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018,
- Jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques.

Incompatibilités :

Tout le monde ne peut pas prétendre à assurer la fonction d'assesseur. En effet, sont exclus les candidats ainsi que les témoins de parti, les détenteurs d'un mandat politique, les directeurs généraux, les directeurs financiers et les receveurs provinciaux.

La fonction d'assesseur peut être exercée dans un bureau de vote, dans un bureau de dépouillement communal ou dans un bureau de dépouillement provincial.

Le formulaire de candidature peut être obtenu sur simple demande auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be. Il y a ensuite lieu de le renvoyer ou de le déposer à l'administration communale, Service population, Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain, avant le 31 août 2018.

Pour tout renseignement complémentaire :
Madame Mélanie LOGIST Service Population / Etat civil
Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain
Tél 010 86 83 19 - Fax 010 86 83 01
etatcivil@beauvechain.be
http://www.beauvechain.eu

BE-Alert : Beauvechain a adhéré !

Lors de situations d'urgence, il est important de pouvoir avertir la population de manière rapide et efficace afin de l'aider à agir au mieux pour sa sécurité. Le Centre de crise investit depuis plusieurs années dans des canaux d'alerte performants, notamment dans la plateforme d'alerte multicanale : BE-Alert. Le 18 décembre dernier, le Conseil communal a signé une convention BE-Alert avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (représenté par le Centre de crise). Concrètement, cela signifie que les autorités communales ont dès à présent la possibilité d'envoyer des messages vocaux et écrits à la population concernée, par exemple par une inondation. Nous ne pouvons que vivement vous recommander de vous inscrire sur le site www.be-alert.be afin de faire partie de la liste d'envoi en cas de situation d'urgence vous concernant. Vous trouverez également de plus amples informations sur ce même site www.be-alert.be.

Horaires de la poste (Hamme-Mille)

bpost

Lundi : 14 h à 17 h
Mardi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 18 h
Mercredi : 14 h à 17 h
Jeudi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 18 h
Vendredi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 17 h
Samedi : 9 h 30 à 13 h

Faites des économies avec le gaz naturel dès maintenant !

Envie de passer au gaz naturel ? N'hésitez pas, le raccordement standard est gratuit et vous pouvez bénéficier de 250 ou de 400 € de prime !

Ores propose aux clients résidentiels potentiels une offre avantageuse : raccordement standard gratuit, d'une valeur de 841 € + l'éventuelle traversée de voirie gratuite, d'une valeur d'environ 700 € + 250 € de prime pour le raccordement au gaz naturel dans une nouvelle habitation ou 400 € de prime pour l'ouverture d'un compteur scellé ou la conversion au gaz naturel d'une habitation existante.

De nombreuses informations utiles sont disponibles sur le site internet www.ores.be et le site Energie de la Wallonie (http://energie.wallonie.be) propose également certaines primes spécifiques.

Energie : l'Administration communale de Beauvechain est-elle sur la bonne voie ?

Alors que la COP21 a permis l'accord de Paris, la COP23 a débouché sur l'accord de Bonn. Et à Beauvechain, au sein de l'administration communale où en est-on au niveau de notre consommation d'énergie ? Les chiffres pour l'année 2017 sont connus depuis peu !

L'an dernier, l'administration communale a consommé – tous usages confondus : bâtiments + éclairage public - 535.000 kWh électriques contre 555.000 en 2016 et 571.000 en 2014 (année de référence) soit une diminution de 7 % ; la consommation de mazout est quant à elle passée de 86.500 litres en 2014 à 73.000 litres en 2017 soit -16 %. Si nous tenons compte des consommations en gaz (naturel et propane) et que nous transformons le tout en 'kWh = kilowattheure', nous arrivons à un total de 1.611.000 kWh consommés en 2017 contre 1.760.000 kWh pour 2014. De manière plus parlante, cette consommation équivaut à 15.200.000 km ou 380 tours de terre parcourus en voiture en 2017 contre 407 tours de terre pour 2014 (-7 %). En terme de coût pour la commune, nous sommes passés d'une dépense annuelle pour l'énergie de 177.000 € en 2014 à 150.000 € en 2017 soit une économie de 27.000 € (-15 %), tout bon pour les finances communales !

Peut-on encore s'attendre à mieux pour 2018 ?

Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin, les divers investissements prévus (remplacement des tubes TL des bureaux, classes et salles communales par des Leds notamment) devraient permettre de diminuer notre consommation électrique d'environ 75.000 kWh (équivalent à la consommation de 25 ménages) soit une économie d'environ 18.000 € et une diminution de la pollution égale à 217 Tonnes de CO_2 soit 45 tours de terre parcourus en voiture.

Lentement mais sûrement, la situation évolue positivement à l'administration communale de Beauvechain en matière d'économie d'énergie avec à la clé, une diminution de pollution mais aussi de belles économies financières. Le service énergie communal va bien entendu intensifier sa démarche afin d'atteindre l'objectif des 27 % de renouvelable à l'horizon 2030 imposé par la Commission Européenne.

Hypothèses : 1 ménage wallon consomme en moyenne 3.500 kWh électriques / an, le coût du kWh électrique est compris entre 0.21 à 0.25 €, 1 km en voiture = 120 g de CO_2, 1 tour de terre = 40.000 km.

Permanences du Conseiller en Energie

Le Conseiller en Energie est présent à Beauvechain les lundi, jeudi et un vendredi sur deux (les semaines impaires).

CONTACT : Thierry Ala, ing, Conseiller en Energie – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be

Parc à conteneurs

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres verres plats et pots de fleur.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !
Au-delà, louez un conteneur.

Carrefour de la Chise, 1315 Incourt
Tél. : 010 84 34 52

Horaire d'hiver :
du 1/11 au 31/03 : du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15

Horaire d'été :
du 1/04 au 31/10 : du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15 et le samedi de 10 h à 17 h 15.

Jours de fermeture :
les dimanches et jours fériés légaux.

Santé

Médecins de garde

Depuis le 5 novembre 2016, la garde de médecine générale est assurée le week-end et les jours fériés au poste médical de garde (PMG). Un médecin généraliste de garde prendra en charge les demandes de soins justifiées (qui ne peuvent pas attendre le retour du médecin traitant et qui ne sont pas des urgences hospitalières).

Adresse du PMG : Rue Soldat La Rivière 43b à Jodoigne

Les consultations se font sur rendez-vous et les visites à domicile sont assurées si le déplacement au PMG est impossible.

Il faut se rendre au PMG muni de sa carte d'identité.

Paiement par bancontact, au tarif conventionné.

Numéro d'appel unique à composer pour les visites et rendez-vous : **02 38 50 500**

Pharmacies de garde

La liste des pharmacies de garde est disponible sur le site www.pharmacie.be. Vous pouvez également appeler le **0903 99 000**

Etat civil

Bienvenue à ...

- MAMBOUR Alexandre, né le 30 novembre 2017
- GELHAUSEN Léopold, né le 26 décembre 2017
- JAUMOTTE Sacha, né 28 décembre 2017
- COËL Owen, né le 3 janvier 2018
- SINGELÉ Capucine, née le 3 janvier 2018
- CORNIL CREVECOEUR Gilles, né le 4 janvier 2018
- VANHASSELLE Eden, né le 12 janvier 2018
- VERDEYEN Alix, née le 11 février 2018
- ANDRé Arthur, né le 13 février 2018
- RASPE Jules, né le 13 février 2018
- JONCKHEERE William, né le 18 février 2018
- KINART Tom, né le 19 février 2018
- van Grieken Nathan, né le 8 mars 2018
- CUYPERS Romy, née le 9 mars 2018

Tous nos vœux de bonheur à ...

- DEBOUTTE Robrecht et DE KOK Nathalie, le 22 décembre 2017
- DESMEDT Jan et LIECKENS Marina, le 20 janvier 2018
- BULTEAU Vincent et DE WOLF Chantal, le 24 février 2018

Ils nous ont quittés ...

- SNAPPE Gérard, le 18 août 2017
- FLAMENT Jeannine, le 22 décembre 2017
- CAVENS Lucienne, le 23 décembre 2017
- DRAPPIER Yvonne, le 30 décembre 2017
- PIERRE Renée, ne 5 janvier 2018
- JACQUET André, le 9 janvier 2018
- de LAVELEYE Yves, le 14 janvier 2018
- VEENSTRA Rosemarie, le 6 février 2018
- VANMEERBECK Simone, le 10 février 2018
- GILSON Ghislaine, le 19 février 2018
- FOCANT Serge, le 21 février 2018
- DE DECKER Marie, le 23 février 2018
- DE VOS Berthe, le 23 février 2018
- LEPAGE Jacques, le 26 février 2018
- HUNDER Sofia, le 3 mars 2018
- ROWART Marcel, le 10 mars 2018
- VANDEN EYNDE Nicole, le 13 mars 2018
- DUMONT Marie, le 14 mars 2018

Permanences de l'Office National des Pensions

Des questions sur votre pension légale ?

Venez au Pointpension ! A Beauvechain, tous les premiers jeudis du mois !

Le Service Pensions va à votre rencontre dans tout le pays. Ses experts et ceux de l'INASTI sont en effet présents dans les Pointpensions afin de répondre à vos questions sur votre pension légale. Le Pointpension de Beauvechain vous accueille tous les premiers jeudis du mois de 13 h à 15 h à la salle des Mariages (place communale, 6 - 1320 Beauvechain).

Office national des Pensions

Prochaines permanences :

- Jeudi 5 avril 2018
- Jeudi 3 mai 2018
- Jeudi 7 juin 2018

Attention ! Les experts des 3 régimes de pensions (salariés - fonctionnaires - indépendants) ne sont pas présents dans tous les Pointpensions.

Plus d'informations (adresses, horaires,..) sur

www.pointpension.be

Trophée du Mérite culturel 2018

Rentrez vos candidatures avant le 31 mars 2018 !
Plus d'informations sur www.beauvechain.eu

Delibère-toi !

Pour la 8e année, L'équipe du projet « Délibère-toi ! » a pour ambition de proposer aux élèves du secondaire de toutes les écoles de la Province du Brabant wallon un évènement participatif durant la période des délibérations scolaires en juin (du 20 au 30 juin 2018).

Notamment à Beauvechain : initiation à l'apiculture, découverte du métier d'opticien, découverte d'un magasin de fleurs, activité vétérinaire, découverte du travail en crèche, co-animation de classes de maternelles, etc.

Toutes les informations sur www.deliberetoi.be

Netradyle - Cercle de généalogie

Dans le cadre de l'ouverture future de la « Maison de la Mémoire » de Beauvechain, l'équipe dirigeante actuelle (Mmes Suzy et Sandrine Hallaux) a manifesté le désir de se retirer du cercle et de passer le flambeau à un nouveau team.

A cet effet, des volontaires intéressés par la gestion de ce cercle, sont recherchés.

Veuillez contacter Mme Suzy Hallaux au numéro de tél. : 0477 53 99 63 ou par e-mail : shallaux@gmail.com.

Semaine de l'Abeille

Abeilles, bourdons ou papillons, les pollinisateurs sont au cœur de la nature et de ses processus de reproduction. Venez découvrir le monde de ces insectes du 27 mai au 3 juin !

Plus d'informations à suivre…
www.abeillesetcompagnie.be

Elections communales 2018

RAPPEL : les citoyens étrangers doivent s'inscrire avant le 31 juillet 2018 !

Plus d'informations auprès de Mélanie Logist au 010 86 83 19 ou par mail à l'adresse etatcivil@beauvechain.be

Atelier d'initiation aux tablettes !

Un atelier pratique d'initiation à l'utilisation de tablettes tactiles à destination des aînés débutants est prévu en septembre 2018.

Les informations concernant les inscriptions vous seront communiquées dans le prochain bulletin. Informations au 010 86 83 24 (Olivier de Halleux)

Balades en Fête

A vos agendas ! La Journée Balades en Fête aura lieu le dimanche 24 juin 2018 à Tourinnes-la-Grosse ! Balades thématiques, découverte d'artisans locaux, animations nature et développement durable, concert, … Programme complet à découvrir sur www.beauvechain.eu

Campagne de dératisation

Une campagne de dératisation aura lieu dans la commune de Beauvechain les 18 et 19 avril prochains. Gratuit sur simple demande au Service Travaux. La société fournira gratuitement les produits nécessaires.

Informations : 010 86 83 32 - 0497 58 59 12
travaux@beauvechain.be

Nouvelle charte PCDN

La commune signera la nouvelle charte du PCDN le mardi 29 mai prochain.

La population est cordialement invitée dès 18 h 45 pour le spectacle « Six pieds sous l'herbe » de la compagnie « Ecoscenique » qui précédera la signature.

CROIX-ROUGE de Belgique

Don de sang

Au Vert Galant les mardis 3 et 10 avril 2018 de 16 h à 19 h 30.

Semaine Bio 2018

La 14e édition de la Semaine Bio aura lieu du 2 au 10 juin prochain. La commune de Beauvechain participe ! Plus d'informations à suivre… www.apaqw.be

Pour que GRANDES CULTURES riment aussi avec NATURE !

Bientôt le printemps ! Participez à l'Opération Mille feuilles et venez aider le GAL Culturalité et l'asbl Faune & Biotopes à planter des buissons indigènes sur nos beaux plateaux agricoles !

Ces buissons viendront agrémenter le paysage des 7 communes de l'est du Brabant wallon et seront bénéfiques aux oiseaux des champs. C'est l'occasion de passer une après-midi en plein air et de rencontrer les agriculteurs et citoyens partenaires du projet !

Pour rejoindre l'équipe des planteurs de buissons, contactez-nous par téléphone au 010 24 17 19 ou par mail millefeuilles@culturalite.be
Plus d'infos sur www.culturalite.be/millefeuilles

Maison communale

Place communale, 3 – 1320 Beauvechain
Tél. : 010 86 83 00 – Fax : 010 86 83 01
Email : info@beauvechain.be
Web : www.beauvechain.eu

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Le service du Cadre de vie est également ouvert le mercredi de 13 h à 16 h 30.

Permanences

- *Population et Etat civil* : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h.
- *Cadre de vie (Urbanisme et Logement)* : le premier mercredi du mois de 17 h à 19 h. Le service travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Fermetures :
La commune et le CPAS seront fermés le lundi 2 avril, le mardi 1er, le jeudi 10 et le lundi 21 mai 2018.

Contacts

- Accueil : 010 86 83 00
- Directeur général : 010 86 83 02
- Directeur financier : 010 86 83 03
- Directeur administratif : 010 86 83 18
- Directeur des services techniques : 010 86 83 36
- Affaires générales : 010 86 83 06
- Cohésion sociale, aînés : 010 86 83 24
- Communication : 010 86 83 28
- Energie : 010 86 83 15
- Enfance, ATL, Jeunesse et Sport : 010 86 83 17
- Enseignement : 010 86 83 09
- Environnement : 010 86 83 13
- Finances, taxes : 010 86 83 05
- Gardien de la paix : 010 86 83 08
- Location de salles : 010 86 83 11
- Logement : 010 86 83 10
- Mémoire et Patrimoine : 010 86 83 04
- Personnel : 010 86 83 11
- Population/état civil : 010 86 83 19
- Travaux : 010 86 83 32
- Urbanisme : 010 86 83 12
- CPAS : 010 86 83 40
- ALE : 010 86 83 45
- Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » : 010 86 83 50
- Ecole communale, implantation de La Bruyère : 010 86 07 41
- implantation de Tourinnes-la-Grosse : 010 86 60 09
- Centre Culturel de la Vallée de la Nethen : 010 86 64 04

Numéros d'urgence

100 : Urgences médicales et Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

101 : Police (interventions)

Pour prendre rendez-vous avec votre agent de quartier appelez le 0476 07 80 29

070 245 245 : Centre anti-poison

071 448 000 : Grands-brûlés

105 : Croix-Rouge

116 000 : Childfocus

0800 30 030 : Ecoute violences conjugales